

**REPUBLIQUE FRANCAISE**
**DEPARTEMENT  
DU JURA**
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD  
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
**EXTRAIT**
***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire*  
Séance du Jeudi 6 juin 2024**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 juin

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSET.

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

**30 mai 2024**

et qu'elle a été faite le

**30 mai 2024**

**Présents :** Brans : M. Michael PERES Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : M. Alain GOUNAND Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, M. Dominique JOLY, Mme Anne-Marie LONGY, Mme Sophie NIALON Gendrey : M. Gilbert TSCHAINED La Barre : M. Philippe GIMBERT La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. Gérôme FASSET Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE Offlanges : M. Jean-Claude THABARD Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, Mme Michèle BOUCARD, M. Nicolas JOLY, Mme Lucette NAEGELLEN Our : M. Segundo ALFONSO Plumont : M. Christophe PERRET Ranchot : Mme Séverine MARANO Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Rouffange : Mme Aurore PLANCON Salans : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney : M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSIANO Thervay : M. Stéphane ECARNOT Vitreux : M. Alain GOMOT

**Suppléés :** Etrepigny : M. Frédéric SIGNORI Pagny : Mme Agnès PASDELOUP

**Absents excusés :** Courtfontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre : Mme Laure VALENTIN, Mme Valérie BENDERITTER, M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO Montepain : M. Luc BEJEAN Mutigney : M. Eric DRUOT Ougney : M. Cédric IVANES Ranchot : M. Gérard ROBERT Serre les Moulières : M. Claude TERON Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS

**Secrétaire de séance :** M. Emmanuel BARBERET

**Procurations de vote :**

**Mandants :** M. Gérard ROBERT (Ranchot), M. Ludovic DUVERNOIS (Taxenne)

**Mandataires :** Mme Séverine MARANO (Ranchot), M. Régis CHOPIN (Orchamps),

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h07 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

**Présents : 35****Absents suppléés : 2****Absents excusés : 11**

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délibération n°****DCC2024\_06\_083****Objet :**

Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants territoriaux à temps complet

**SUPPRESSION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX A TEMPS COMPLET ET CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS TERRITORIAUX A TEMPS COMPLET**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1 ;  
Vu le tableau des effectifs existant ;

**Considérant ce qui suit :**

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

CONSIDERANT le non-renouvellement de contrat de l'agent actuel à compter de fin juillet 2024 occupant le poste de responsable adjoint « Multiaccueil » à Fraisans ;

CONSIDERANT que ce poste nécessite le diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants ;

CONSIDERANT que pour plus de souplesse et pour toucher plus de personnes, et notamment les personnes ayant le concours d'Educateur de Jeunes Enfants, il convient de supprimer le poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps complet et de créer un poste dans le cadre d'emploi des Educateurs de Jeunes Enfants ;

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Affaires Générales » en date du 21 mai 2024 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 mai 2024 ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 4 juin 2024 ;

Vu le tableau des effectifs ;

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des Educateurs Jeunes Enfants à temps complet ;**
- **Supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps complet ;**
- **Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Gérome FASSET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

